

Communiqué de presse

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2013

Communiqué de presse

Soutien aux associations

La commune poursuit sa politique de soutien aux associations en octroyant chaque année des subventions de fonctionnement à un nombre significatif de structures dans les domaines du sport, de la culture, du développement durable et de l'action sociale.

Cette année un complément de subvention sera versé à Saint-Jouin randonnée dans le cadre du 20ème anniversaire de l'association.

L'association de gymnastique percevra pour la première fois une aide municipale eu égard à son action sur la commune. Maria Bergeron, adjointe en charge de la vie associative, a précisé, en outre, que la commune a entrepris depuis plusieurs années un travail de structuration auprès des associations en exigeant que des conventions et des bilans soient rédigés. Cette démarche est menée afin d'assurer une parfaite transparence dans l'octroi des subventions.

Réaménagement du centre-bourg

Concernant la restructuration en cours du centre-bourg de Saint-Jouin, Monsieur le Maire rappelle l'intention initiale de Paul Chemetov qui a guidée l'ensemble des travaux ; il insiste notamment sur le choix de créer des voies piétonnes transversales pour relier les espaces entre eux (commerces / école / valleuse boucherot / rue Charles de Gaulle).

Il évoque ainsi la sente créée entre l'école et la rue Charles de Gaulle et annonce qu'une ouverture sera réalisée au niveau de l'actuelle « dent creuse ». A côté de la future mairie, un passage sera réalisé le long de la propriété de Monsieur Lesueur.

Ainsi deux délibérations concernant des achats ou des échanges de parcelles sont votées à l'unanimité.



Consultation pour la désignation d'un aménageur secteur des Courlis

Le maire explique que le Conseil Municipal est invité à voter une délibération garantissant la qualité et les procédés d'aménagement concernant cette zone rendue constructible par le PLU en cours d'élaboration. C'est un moyen de contrôler la façon d'aménager et d'éviter une éventuelle urbanisation « sauvage ».

Désigner un aménageur, cela permettra de définir un cadre, de consulter les riverains, d'élaborer un cahier de prescriptions pour les futures constructions, de nommer un urbaniste conseil garant de la qualité des aménagements et du respect des prescriptions.

Création de la Place Stéphane HESSEL

François AUBER explique que l'histoire de ce citoyen d'honneur de Saint-Jouin s'est inscrite dans celle du village ; le soutien que M. Hessel a apporté aux habitants dans le combat mené contre le port méthanier justifie que la Municipalité lui rende hommage en baptisant la place située devant la future mairie, Place Stéphane Hessel. La rue continuera à s'appeler rue Charles de Gaulle.

Consultation pour la désignation d'un aménageur secteur des Courlis

Le maire explique que le Conseil Municipal est invité à voter une délibération garantissant la qualité et les procédés d'aménagement concernant cette zone rendue constructible par le PLU en cours d'élaboration.

C'est un moyen de contrôler la façon d'aménager et d'éviter une éventuelle urbanisation « sauvage ».

Désigner un aménageur, cela permettra de définir un cadre, de consulter les riverains, d'élaborer un cahier de prescriptions pour les futures constructions, de nommer un urbaniste conseil garant de la qualité des aménagements et du respect des prescriptions.

Rythmes scolaires : indemnisation des intervenants

Maria BERGERON explique pourquoi il est nécessaire de faire appel à des intervenants extérieurs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : différentes activités culturelles et sportives sont proposées aux enfants du CP au CM2 à partir de la rentrée 2013 (théâtre, image, musique, foot, tennis de table, ...). Ces initiations auront lieu deux fois par semaine seront complétées par des activités type centre de loisir. Ce nouveau temps périscolaire implique le recrutement d'animateurs spécialisés.

Sente André HARAUX

M. le Maire propose que la voie, désormais communale, qui relie la rue Roger Dumont au Mémorial de Bruneval soit appelée Sente André Haraux.